

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2017/2018

Pour ceux qui ne l'ont pas donnée l'an dernier, merci de joindre une photo d'identité

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
.....
Adresse mail :@.....
N° de tél. : 05 55..... Ou : 06.....
Banque :
N° des chèques :
Assurance individuelle facultative : oui - non (*ayer la mention inutile*)

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) désire m'inscrire aux cours de :

Zumba (salle Boris Vian) – lundi 20 h 30 à 21 h 30

Salsa (salle des fêtes)

* niveau 1 lundi 20 h 30 à 21 h 30

* niveau 2 lundi 21 h 30 à 22 h 30

Danses individuelles (salle des fêtes avec Roch) (mardi de 18 h 30 à 19h30)

Danses de salon

(Salle Boris Vian avec Monique) - niveau 1 - mardi de 18 h 30 à 19 h 30

(Salle des fêtes avec Roch) – niveau 2 - mardi de 19 h 45 à 20 h 45

– niveau 3 - mardi de 21 h 00 à 22 h 00

Danse country (salle des fêtes)

* niveau 1 - jeudi 18 h 30 à 19 h 30

* niveau 2 - jeudi 19 h 45 à 20 h 45

* niveau 3 - jeudi 21 h à 22 h

* **Nota** : les horaires indiqués et les cours prévus sont susceptibles de modifications selon leur fréquentation et selon les exigences des professeurs – ils deviendront définitifs en octobre 2016.

Non danseur : adhésion simple ouvrant accès aux activités

(NB : seuls les élèves de nos cours sont considérés comme danseurs)

ENGAGEMENT A L'ADHESION :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur ci-contre dans l'intégralité de ses sept articles.

J'atteste sur l'honneur n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

Porter mention manuscrite « LU ET APPROUVE »

— Fait à PANAZOL, le :

Pour l'Association,

L'adhérent,

Le Président,

REGLEMENT INTERIEUR

Modalités d'inscription pour la SAISON 2017 / 2018

ARTICLE 1.- Adhésion

- L'adhésion annuelle à PANAZOL DANSE est obligatoire pour tous. Son montant est fixé, pour la saison à **16 euros**. Elle ouvre droit à toutes les activités et animations pratiquées au sein de l'association en s'acquittant des cotisations ou participations exigées.

ARTICLE 2.- Cotisation danseur

– Le forfait trimestriel est fixé à **32 € /** soit 96 € par saison. Il donne droit à une heure de cours par semaine. Pour une inscription en couple (*même adresse fiscale*), une réduction de **20 euros** sera appliquée sur l'ensemble des 2 adhésions.

Sous réserve de places disponibles : il sera possible d'assister à un ou plusieurs cours supplémentaire(s) payé(s) et déterminé(s) à l'inscription, en s'acquittant d'une majoration forfaitaire de **40 euros** pour les 2ème ou 3ème heures de cours hebdomadaires pour la saison, ceci pour toutes les catégories d'adhérents. **Tous les cours ajoutés en plus de la 3ème heure sont gratuits, le coût maximal d'une saison individuelle se limitant ainsi à 192 €/an ; cotisation ouvrant accès à tous les cours proposés par PANAZOL DANSE.**

Le montant des cotisations est révisable chaque année. **Il est exigible dès octobre de l'année en cours**, et non remboursable (*sauf cas exceptionnel - voir article 6*).

La 1ère quinzaine du mois de septembre à l'essai est gratuite pour tous, et sans engagement.

ARTICLE 3.- Paiement – Il s'effectue pour l'année au début de la saison, de septembre à début octobre, à raison d'un chèque par trimestre (*l'adhésion étant cumulée avec le premier trimestre*) ou un chèque unique global. Les chèques seront libellés à l'ordre de PANAZOL DANSE, et remis au trésorier au moment de l'inscription. Ils seront ensuite mis à l'encaissement au début de chaque trimestre ou à partir d'octobre pour les cotisations globales.

ARTICLE 4.- Assurance – Les adhérents à PANAZOL DANSE sont couverts par l'assurance souscrite par l'Association, pour la danse et les manifestations qu'elle organise. Une garantie individuelle optionnelle est proposée (I.A. Sport +) afin de bénéficier d'une protection encore plus élevée.

ARTICLE 5.- Sorties – L'inscription définitive aux manifestations payantes organisées par l'Association ne sera effective qu'après paiement de celles-ci (seuls les paiements par chèques seront pris en compte). En cas de désistement au moins trois jours avant la date prévue de manifestation ou d'activité, cette somme sera intégralement remboursée. Dans le cas contraire, elle restera à l'Association. Lorsque le nombre de places est limité, seules seront prises en compte les premières inscriptions, et priorité sera donnée aux adhérents.

ARTICLE 6. - Clauses exceptionnelles – Tout trimestre commencé est dû en entier. Le paiement peut prendre fin exceptionnellement au terme d'un trimestre, sur demande écrite (*avant le début du ou des trimestres concernés*), **uniquement en cas de force majeure dûment justifié et après acceptation du conseil d'administration.**

ARTICLE 7.- Litiges - Tout litige sera traité par le conseil d'administration, seul habilité dans ce domaine.

Récapitulatif du tarif annuel

	1er trimestre	2eme trimestre	3eme trimestre	TOTAL
	<i>Adhésion + cours</i>	<i>cours</i>	<i>cours</i>	
1 adhérent(e)	16 € + 32 €	32 €	32 €	112 €
1 couple	32 € + 44 €	64 €	64 €	204 €
1 étudiant	16 € + 16 €	16 €	16 €	64 €
(ou scolarisé)				

1 COURS EN PLUS
+ 40 € à l'année par adhérent

ACCÈS À TOUS LES COURS
+ 80 € à l'année par adhérent